



LA CHRONIQUE DE  
**VIRGINIE TOURNAY**

# LA PMA, REMÈDE À L'INFERTILITÉ SOCIALE

En s'ouvrant aux couples de femmes et aux femmes célibataires, la procréation médicalement assistée subit une mutation qui pose des défis d'ordre social.



La psychanalyste et essayiste Monette Vacquin a résumé dans une formule grinçante la complexité, dans nos sociétés, des liens entre sexualité, reproduction et filiation: «On est passé de la question “Comment faire l’amour sans faire des enfants?”, dans les années 1970, à “Comment faire des enfants sans faire l’amour?”, dix ans plus tard, puis aujourd’hui, à “Comment faire des enfants en étant du même sexe?”» (*La Croix*, 22 juin 2019).

L'élargissement progressif du périmètre de l'usage des techniques de procréation médicalement assistée (PMA) témoigne du déplacement de ces lignes bioéthiques. C'est aussi un excellent modèle pour analyser la façon dont la confiance sociale a été éprouvée et ses enjeux actuels.

On peut décliner la confiance en trois composantes dont le sens est plus facilement saisi par la langue anglaise. *Trust* est la confiance interpersonnelle dans le comportement coopératif d'autrui face à des situations nouvelles.

*Confidence* est la croyance dans le bon fonctionnement de nos structures sociales. La préservation de ces deux dimensions constitue un défi dans les innovations institutionnelles.

Les Centres d'étude et de conservation des œufs et du sperme humain (Cecos), mis en place en 1973 pour aider les couples infertiles à avoir un enfant

## L'accomplissement du désir féminin d'enfant change la destinée de la PMA

grâce à un don de gamètes, ont su y répondre. Le *trust* a découlé de l'accompagnement individualisé des patients, tandis que la *confidence* a résulté de règles régissant le don du sperme élaborées sur le modèle de celles du don de sang (secret du donneur, volontariat, non-profit...).

On peut traduire *accountability*, le troisième volet de la confiance, par «l'obligation d'avoir à répondre de ses actes». Le travail juridique autour des techniques de procréation engage la responsabilité de l'État sur cette nécessité de rendre des comptes. Elle a démarré avec la naissance d'Amandine en 1982, le premier bébé conçu par fécondation *in vitro*, et elle a débouché sur l'inscription des PMA à destination des couples hétérosexuels stériles dans les premières lois dites «de bioéthique» en 1994.

Au début, ces techniques visaient à pallier l'infertilité pathologique. Or le dernier projet de loi relatif à la bioéthique présenté à l'Assemblée nationale ouvre la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. L'affirmation de nouveaux systèmes de parenté amène ainsi à requalifier la PMA, qui était à visée thérapeutique, en technique destinée à réaliser un désir féminin d'enfant. Ce faisant, l'infertilité à combattre est passée de biologique à sociale.

Mais avec cette transformation où la filiation devient fondée sur la volonté et le comportement parental plutôt que sur le lien biologique, la confiance sociale est à reconquérir – car la possibilité juridique donnée aux femmes de ne plus être soumises à la fatalité biologique inscrit un désir privé dans l'intérêt général.

Dès lors, les gouvernants devront s'assurer que les professionnels de santé ne deviennent pas de simples prestataires de service (*trust*) et que les organisations dédiées à la PMA respectent les valeurs du service public face à un marché de la filiation (*confidence*). Par ailleurs, l'accomplissement du désir féminin d'enfant change la destinée de la PMA et, avec elle, celle de la société. Avec une relation médicale qui n'est plus fondée sur une pathologie, et un droit à la procréation sans sexe accordé à un segment particulier de la population, il faut s'attendre à un défi politique difficile à relever: au regard de la diversité des modèles familiaux, les gouvernants devront justifier pourquoi cette procréation sans sexe n'est pas applicable à tous (*accountability*). ■

**VIRGINIE TOURNAY** biologiste de formation, est politologue et directrice de recherche du CNRS au Cevipof, à Sciences Po, à Paris.